

Le Parlement des Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Classe de 5/6^{ème} année primaire de l'école communale de Seilles

Marraine : Mme Eliane Tilleux – Titulaire : Mme Suzanne Menten – Directeur : Mr Yannick Degée

PROPOSITION DE PROJET

relatif à « La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école »

Développements

L'égalité entre les filles et les garçons constitue une obligation légale et une mission importante de l'école.

Celle-ci doit favoriser la mixité, l'égalité entre les filles et les garçons. Si, elle assure une formation intellectuelle et le respect des droits de la personne, elle doit aussi contribuer à la lutte contre les préjugés sexistes à tous les stades de la scolarité.

L'école devra mettre en place dès la maternelle :

- Une politique forte dans l'espoir de permettre aux filles et aux garçons de dépasser les stéréotypes.
- Elargir les choix dans l'intention que chacun et chacune puissent exercer la liberté de citoyen(ne) au sein de l'école.
- Créer des conditions optimales pour diminuer les inégalités dans tous les domaines de la vie.

PROPOSITION DE PROJET

relatif à « La promotion de l'égalité entre les filles et les garçons à l'école »

Article 1

Le décret sur l'égalité entre filles et garçons à l'école s'applique dès l'école maternelle et à l'ensemble des enfants de la FWB, dans le but de jouer un rôle essentiel et d'installer durablement une culture de l'égalité.

Article 2

Instaurer l'égalité entre filles et garçons est une idée à intégrer chaque jour et dans tous les apprentissages.

Article 3

Créer les conditions idéales qui permettent à l'école d'assurer la réussite de chacune et chacun dans la vie sociale et professionnelle.

Article 4

Renforcer l'éducation du respect mutuel entre filles et garçons.

Article 5

S'engager dans une plus grande mixité dans les études de formation.

Article 6

Dans l'espoir de faire progresser l'égalité fille / garçon à l'école, il faudra instaurer de nouvelles pratiques. Chaque école devra être vigilante à :

- Instaurer plus de mixité au sein des divers apprentissages ;
- Varier les représentations filles/garçons pratiquant des activités indépendamment de leur sexe ;
- Supprimer les logos filles/garçons dans les toilettes, installer des toilettes identiques pour tout le monde ;
- Permettre à chacune et chacun d'exercer les mêmes tâches en classe ;
- Travailler à l'égalité dans toutes les classes (niveaux) de l'école ;

- Favoriser l'entraide et le respect mutuel entre chacune et chacun.
- Créer des espaces mixtes dans la cour de récréation et partager les espaces de manière équitables.

Article 7

- La mixité au sein des apprentissages :
dans les groupes de travail, dans les activités culturelles, être attentif aux rôles donnés (en classe, au sport...)
- Les représentations (images, icônes...) :
Ne plus utiliser les stéréotypes dans les jeux, les images, les photos, les couleurs (fille en cuisine en jupe, garçon en garagiste et pantalon), (rose / bleu) dans l'intention que chaque enfant devienne une personne épanouie.
- Les logos :
Les supprimer au sein des toilettes et que ceux-ci soient identiques.
- Les tâches semblables pour chacun et chacune au sein du groupe classe.
- L'égalité fille / garçon à travailler :
Dès la maternelle (jeux coopératifs, coins activités mixtes, littératures jeunesse variées...).
- L'entraide et le respect :
Favoriser l'entraide entre fille / garçon lors des apprentissages ainsi que le respect mutuel au sein des groupes pour améliorer le parcours scolaire.

Article 8

La promotion de l'égalité fille / garçon est l'affaire de toutes et de tous.

Classe de 5/6^{ème} année primaire de l'école communale de Seilles

Salma Bellil, Carjaval Samy, Daoudi Nabîl, Etienne Noélyne, Filieux Océane, Kirten Clara, Montellina Samuel, Mathot Tatiana, Stas Lesly, Afrighe Mohamed, Bouymaj Mohamed, Thenaf Lilian, Dupont Nathan, Filieux Tayron, Henroteaux Emilie, Joris Lucie, Pastur Irina, Scheers Maëlie, Dubreucq Laura